

Note de présentation

Demande d'autorisation de porter atteinte à des arbres d'allées ou d'alignements

Vous trouverez ci-dessous le dossier de demande d'autorisation de porter atteinte à des arbres d'allées ou d'alignements dans le cadre du projet de la véloroute de la vallée de la Somme, au niveau du boulevard Voltaire, sur la commune d'Abbeville. Le conseil départemental de la Somme sollicite une autorisation d'abattage de 63 arbres d'alignement, en application des articles L.350-3 et R.350-20 et suivants du code de l'environnement.

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions administratives individuelles ayant une incidence sur l'environnement, le dossier de demande d'autorisation est soumis à une participation du public par voie électronique pendant une période de 21 jours.

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, du jeudi 30 mai au jeudi 20 juin 2024 inclus, à l'adresse suivante : ddtm-chasse@somme.gouv.fr.

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

En cas d'observations, ces dernières seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.